

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.06.2023	2023-453	5.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 18 DU 09 JUIN 2023

1 question, numérotée 2023-453

DELIBERATION

**ELECTIONS SENATORIALES 2023
ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Dominique ARMAND	Lori HELLOCO	Ensemble de la séance
Lucienne VINCENT	Subay SAHIN	
Nesrin YANAR	Yves GOASDOUÉ	
Angela PRESSE	Jérémy PRÉVOST	
Sylvie DUFOUR	François LEPRINCE	
Stéphane BÉNIS	Jean-François BRISSET	

Absents : Marème N'DIAYE, Omar AYAD, Noël DJEZAIRI, Inès CHATÉ, Emmanuelle BERGOT et Tâm N'GUYEN

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2023-453	21	27

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
31.05.2023	18 H 02	Yvette LERICHOMME	18 H 55	12.06.2023	12.06.2023

R A P P O R T
présenté par
Yves GOASDOUE
Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	18	09.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				1	2023-453

OBJET	ELECTIONS SENATORIALES 2023 – ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS
--------------	---

TD/JS

Chers Collègues,

Le dimanche 24 septembre 2023 aura lieu l'élection sénatoriale pour le département de l'Orne.

Collège électoral

Les sénateurs sont élus dans chaque département par :

- les députés et sénateurs
- les conseillers régionaux élus dans le département
- les conseillers départementaux
- les délégués des conseils municipaux ou les suppléants de ces délégués

Rôle des suppléants

Si un délégué du conseil municipal est empêché de participer aux élections des sénateurs qui se dérouleront le dimanche 24 septembre prochain, celui-ci est remplacé par un suppléant.

Désignation des suppléants

A Flers, où conformément à l'article L. 285 du code électoral, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit, le conseil municipal doit procéder à la désignation de suppléants dont le nombre est fixé à 9 en application de l'article L 286 du même code.

Mode de scrutin

L'élection a lieu au scrutin de liste selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Quorum

Si le quorum n'est pas atteint, une convocation écrite est immédiatement établie pour réunir le conseil à une séance ultérieure qui aura lieu à 3 jours francs d'intervalle, soit le mardi 13 juin prochain.

Conditions d'éligibilité

Tout candidat suppléant doit être inscrit sur la liste électorale de la commune.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.06.2023	2023-453	5.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Tout conseiller ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats comprenant un nombre de noms inférieurs ou égal au total des délégués suppléants à élire. Aucune personne extérieure au conseil ne peut en revanche présenter de candidat(s).

Dépôt des listes

Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe et comporter :

- Le titre sous lequel elle est présentée
- Les nom, prénoms, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats

Le code électoral fait obligation de déposer les listes sur le bureau électoral prévu à l'article R 133 du code électoral avant l'ouverture de la séance. Rien n'interdit à une personne de figurer sur plusieurs listes ou de retirer sa candidature sur une liste déjà déposée. Ce retrait devra avoir lieu avant l'ouverture du scrutin.

*

* *

Vu le code électoral, articles L.280 à L.293 et R.130-1 à R.148;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), articles L.2121-14 à L.2121-18, L.2121-16 et L.2122-17 ;

Vu le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral 113-2023-0205 du 10 mai 2023 portant convocation des conseils municipaux pour élire leurs délégués et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 ;

Vu la circulaire NOR : IOMA2308397 du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;

Considérant que pour le conseil municipal de Flers, il convient de procéder à l'élection de 9 suppléants qui seront appelés à remplacer les délégués lors de l'élection des sénateurs en cas de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal de ces délégués ;

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ELIRE sans débats, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, les 9 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Deux listes ont été déposées auprès de Monsieur le Maire. Celles-ci sont composées comme suit :

<p><u>LISTE 1</u> « MAJORITE MUNICIPALE »</p>	<p>Monsieur Charles-Henry GRIGY Madame Mailis HODIESNE Monsieur Frédéric VEILLARD Madame Catherine COSSON Monsieur Martial POUPINEL Madame Christiane PERRET Monsieur Serge MENARD Madame Michèle POLVÉ Monsieur Michel COSSON</p>
--	--

<p><u>LISTE 2</u> « FIERS DE FLERS »</p>	<p>Monsieur Jean-Claude CHEVIGNY Madame Anne-Marie MORIN Monsieur Roland VIALLE Madame Françoise FRANK Monsieur Clément BOISGONTIER Madame Sybille MANGÉ Monsieur Yohann GUILLAUME</p>
---	--

Après enregistrement de ces listes, il est procédé au vote.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Tour de scrutin	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	Bulletins nuls et contestés Bulletins blancs	Exprimés	Listes	Suffrages	Suppléants élus
1	27	0	27	1	23	8
				2	4	1

Sont élus délégués suppléants :

Monsieur Charles-Henry GRIGY
Madame Mailis HODIESNE
Monsieur Frédéric VEILLARD
Madame Catherine COSSON
Monsieur Martial POUPINEL
Madame Christiane PERRET
Monsieur Serge MENARD
Madame Michèle POLVÉ
Monsieur Jean-Claude CHEVIGNY

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOME

Yves GOASDOUE